



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 16 novembre 2018

Y:\ST\ED Enquêtes\Enquêtes 2018\enquêtes 161118.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- M. Manuel Fernando Pereira De Andrade, par la société JYL Sàrl, pour la construction d'une villa individuelle aux Bousses/Granges (Route des Lavoirs) sur la parcelle No 16868 propriété de Berta et Jean-Michel Constantin, plan No 48 (zone de faible densité) coordonnées 601'865/122'820.
- La Pharmacie Benu SA, par RS Aménagement Steiner SA, pour la modification partielle de la façade d'un bâtiment existant à Sierre (Avenue Général Guisan) sur la parcelle en copropriété No 259, plan No 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 607'010/126'770.
- Mme et M. Christiane et André Pont, par l'entreprise BTA SA, pour la fermeture d'une terrasse en annexe à une maison d'habitation existante à Muraz (Rue de Mura) sur la parcelle en copropriété No 2183, plan No 10 (zone d'ensemble de valeur) coordonnées 607'110/127'400 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- Panaimmob CBS, pour la réfection des façades d'une villa existante à Lamberson (Rue du Stade) sur la parcelle No 7930 propriété de Fanlmmobilier SA, plan No 3 (zone de moyenne densité) coordonnées 606'830/126'490.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	<i>DF</i>
Date début de la publication	16.11.2018	
Date fin de la publication	17.12.2018	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 16 novembre 2018

Signalisation routière

La Ville de Sierre porte à la connaissance des usagers de la route, le projet de pose de nouvelles signalisations :

Pour la Ville de Sierre

A la route de la Plaine, à Sierre, mise en place de la signalisation et des marquages suivants :

- 2x Signalisation OSR 4.20 « Parcage contre paiement » avec OSR 5.07 « Plaque de direction ».
- 1x Signal OSR 4.17 « Parcage autorisé » avec OSR 5.14 « Handicapé »
- 1x Signal OSR 4.17 « Parcage autorisé » avec plaque complémentaire « Dépose minute »
- Marquage de pistes cyclables et de divers marquages routiers.

Ainsi que la suppression de la signalisation OSR 4.17 « parcage autorisé avec vignette HES-SO », OSR 2.30 « Vitesse maximale 40km/h », OSR 2.35 « Obstacle à contourner par la gauche » et de divers marquages.

Les plans détaillés peuvent être consultés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8h00 à 12h00.

Les remarques éventuelles à l'encontre de la présente publication doivent être adressées aux Services Techniques de la Ville de Sierre dans les trente jours.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service concerné	Services Techniques	
Date début de la publication	16.11.2018	
Date fin de la publication	17.12.2018	

Traité par :
Police municipale
Thomas Zimmermann / db
027 452 06 00 / thomas.zimmermann@sierre.ch

COMMUNIQUE DE POLICE

Sierre, le 16 novembre 2018

Foire de Ste-Catherine - Sierre – 26 et 27 novembre 2018

Restrictions de circulation

Routes fermées le lundi 26.11.2018 de 04h00-24h00 :

- Rte de Sion (dès le carrefour Lamberson)
- Place Beaulieu depuis la rue du Quai.
- Av. Général-Guisan.
- Rue du Bourg (depuis le carrefour de la Gare à la Place Hôtel de Ville)
- Av. de la Gare.
- Place Hôtel-de-Ville, avenue Château de la Cour.

Routes fermées le mardi 27.11.2018 de 00h00-21h00 environ :

- Av. Général-Guisan, accès Migros possible.
- Rue du Bourg. (depuis le carrefour de la Gare à la Place Hôtel de Ville)
- Av. de la Gare.
- Place Hôtel-de-Ville, avenue du Château de la Cour.

Accès Gare CFF et Poste par la rue du Stade et les quais marchandises pour les usagers.

Il est conseillé aux usagers se rendant à la poste ou à la gare, d'utiliser le parking couvert de la gare qui se trouve à proximité et dont la première heure est gratuite.

Parcage

Selon signalisation mise en place.

Uniquement la partie pelouse de la Plaine Bellevue, parkings souterrains de la Gare, Europe, Beaulieu et Forum.

Transports publics

Selon indications des entreprises concernées.

Police municipale Sierre